

PLUS PROCHE DE VOUS
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE

Conseil municipal
30 septembre 2024
c'est **votre**
rendez-vous
citoyen

1^{ère} partie





DEMOCRATIE



ECOLOGIE



SOLIDARITE



Philippe CARDIN
Maire de Meylan

- Accueil
- Appel
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la précédente séance
- 18h00 Ouverture du conseil municipal
- 19h30 Heure citoyenne
- 20h30 Reprise du conseil municipal



OBJECTIFS

- Créer/supprimer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux



Mélina HERENGER

1^{ère} adjointe, déléguée aux ressources

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Création et suppression de postes
Validation du nouveau tableau des effectifs



OBJECTIFS

Admettre en non-valeur les créances n'ayant pu être recouvrées au vu des listes fournies par le SGC de Saint Martin d'Hères et annexées à la présente délibération :

- - Liste n° 6697670132 : 51 pièces pour 2 538,04 €
- - Liste n° 6670270232 : 8 pièces pour 324,40 €
- - Liquidation judiciaire n° 2023RJ0151 : 3 pièces pour 628,20 €



Aude DUBRULLE

Conseillère municipale déléguée
aux finances et au budget

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 2 862,44 € et les créances éteintes pour un montant de 628,20 €



OBJECTIFS

- Il a été constaté l'état d'abandon de deux concessions situées au cimetière Saint-Victor à Meylan (concession double 327-328 ANC Famille Tournon et concession simple 329 ANC Famille Tournon) par procès-verbal du 10 octobre 2022.
- La reprise de ces emplacements permettra de répondre aux besoins d'inhumation sur la commune, qui est en constante augmentation depuis plusieurs années.



Stéphane MAIRE

Adjoint délégué à la jeunesse
et à la tranquillité publique

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Clôturer la procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon et donc de reprendre les emplacements suivants : 327-328 ANC Famille TOURNON et 329 ANC Famille TOURNON.



OBJECTIFS

- Constitution d'un groupement de commande relatif à l'achat de papier, d'enveloppes et d'autres supports divers d'impression entre Grenoble Alpes Métropole, la commune de Grenoble, le CCAS de Grenoble, le SMMAG, la commune de Meylan, la commune de Saint-Égrève, la commune de Venon et l'OPH ACTIS.
- Le coordonnateur de ce groupement de commande (Grenoble Alpes Métropole) aura la charge d'organiser les procédures de passation des contrats conformément aux dispositions du Code de de la commande publique.



Dominique PERNOT

Conseillère municipale déléguée aux marchés publics, à la démocratie participative et à l'évaluation des politiques publiques

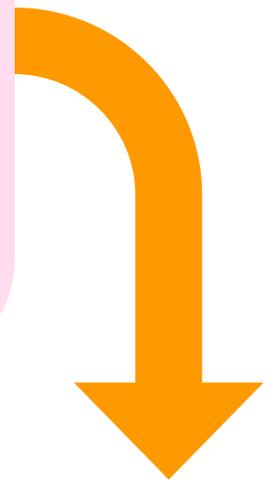
DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Signer la convention constitutive du groupement de commandes conclue entre Grenoble Alpes Métropole, la commune de Grenoble, le CCAS de Grenoble, le SMMAG, la commune de Meylan, la commune de Saint-Égrève, la commune de Venon et l'OPH ACTIS



OBJECTIFS

- Scolarisation de quatre enfants domiciliés à Meylan pour l'année scolaire 2023//2024, dont trois dans l'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) de la ville de Villard Bonnot et un dans celle de Saint Martin d'Hères
- La participation de la commune de Meylan s'élève donc à 3 528,00 € pour Villard Bonnot et 1 067,68 € pour Saint Martin d'Hères soit un total de 4 595,68 €



Véronique CLERC

Adjointe déléguée à l'enfance

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation des conventions relatives à la participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants domiciliés à Meylan accueillis en classe ULIS durant l'année scolaire 2023 / 2024 :

- à l'école Libération de Villard Bonnot pour un montant de 1 176,00 € par élève, soit un montant total de 3 528 €,
- à l'école Gabriel Péri à Saint Martin d'Hères pour un montant de 1 067,68 €



OBJECTIFS

- La Ville de Meylan souhaite faire bénéficier l'Ecole Supérieure d'Art et Design de Grenoble (ESAD) d'un don de 12 ouvrages se rapportant à leur domaine, adaptés à leur public. Ces ouvrages sont dépassés pour le grand public mais présentent l'avantage d'être des livres de référence pour un public spécialisé dans le cadre d'études et de recherches.



Céline BECKER

Adjointe déléguée à la culture
et à l'accessibilité

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation du don de 12 livres sur le domaine de l'art à l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Grenoble issu du désherbage des bibliothèques de Meylan.



OBJECTIFS

- Afin de poursuivre le partenariat avec l'association Space Junk pour l'évènement «Street Art Festival» Edition 2024, la convention annexée à la présente délibération fixe les modalités de partenariat entre la ville et la société Space Junk ainsi que les modalités financières pour le street art festival pour l'année 2024.
- Pour le travail mené, une subvention de 10 000 € sera versée à la société Space Junk.



Céline BECKER

Adjointe déléguée à la culture
et à l'accessibilité

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation des termes de la convention entre la ville et l'association Space Junk pour son intervention et l'organisation des interventions dans le cadre du Street Art Fest – Édition 2024



OBJECTIFS

- Le gymnase du LGM est utilisé par différentes catégories d'utilisateurs : lycéens (compétence Région) et associations sportives (compétence Ville). L'entretien du gymnase est assuré par la ville de Meylan. Une refacturation par la ville au lycée est prévue :
 - Pour moitié du temps d'entretien, soit 9h/semaine scolaire et 7h/semaine hors temps scolaire (le taux horaire est fixé à 27,20 €),
 - Pour moitié des consommables et fournitures d'entretien.

La facturation est établie 3 fois par an : en décembre pour la période septembre/décembre, en juin pour la période janvier/avril et en septembre pour la période mai/août.



Ilyès POURRET

Conseiller municipal délégué au sport et aux
Établissements recevant du public (ERP)

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation des termes de la convention relative à l'entretien et au nettoyage du gymnase du lycée du Grésivaudan et à la répartition des charges entre la ville et le lycée du Grésivaudan établie pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025



OBJECTIFS

- Renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus
- Pour les représentants nommés au sein du conseil d'administration ou de l'assemblée spéciale de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat
- Renforcer le contrôle analogue de la SPL ALEC, tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société
- S'assurer que la SPL ALEC agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité



Jean-Baptiste CAILLET

Adjoint délégué à la transition énergétique
et au patrimoine communal bâti

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Prendre acte du rapport du mandataire de la commune de Meylan au sein de la SPL ALEC Grande Région Grenobloise – exercice 2023.



OBJECTIFS

- Chaque année civile, la commune doit payer une cotisation statutaire au syndicat mixte, qui a objet d'assurer la cohérence, la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion d'animation et de développement sur le territoire du Parc

Le montant de la cotisation statutaire est calculé selon la règle suivante : 0.9 fois la valeur de base du 6^{ème} collège (0.65 euros) par an et par habitants. Le 6^{ème} collège concerne les communes du Piémont de Chartreuse.

Soit pour la ville de Meylan $0.90 \times 0.65 \times 18\,924$ habitants = une cotisation statutaire équivalent à 11 071€



Anne-Marie BOULLIER

Conseillère municipale en charge
de la biodiversité

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Autoriser le versement de la cotisation statutaire pour l'année 2024 au syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Chartreuse à hauteur de 11 071 €.



OBJECTIFS

- Dans le cadre de sa politique associative, la ville apporte un soutien financier et logistique aux associations meylanaises en :
 - Octroyant des subventions de fonctionnement aux associations meylanaises permettant le fonctionnement pour les activités régulières qui rayonnent sur le territoire et profitent aux meylanais,
 - Octroyant des subventions exceptionnelles pour les projets des associations dont les retombées ont des impacts sur l'intérêt général et les meylanais,
 - Mettant à disposition à titre gracieux des locaux socio-culturels et/ou équipements sportifs et du matériel.



Christophe BATAILH

Adjoint délégué à la petite enfance, à la politique associative et aux commerces



ville de
meylan

PLUS PROCHE DE VOUS
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE

19h30

l'heure citoyenne

Les mobilités





UNE HEURE CITOYENNE POUR...

- ... échanger
- ... débattre
- ... réfléchir
- ... coconstruire



04 76 41 69 75



YouTube

Id : ville meylan

Une commune engagée pour des mobilités douces et apaisées

01.

Bon pour la
planète, la santé et
le porte-monnaie

02.

Axe-clé de la
politique
communale de
transition

03.

L'affaire de toutes
et de tous

04.

Travail partenarial
avec GAM et le
SMMAG

Répartition des compétences



Autorité organisatrice de la mobilité



Réalisation et entretien des infrastructures dédiées aux mobilités (ex. pistes cyclables Chronovélo, C1+)



**Pouvoir de circulation (ex. zones de rencontre)
Aménagement des espaces publics communaux
Incitation/éducation (changement de comportements)**

Quelques chiffres qui encouragent de nouvelles pratiques ...



A l'échelle de la grande région grenobloise, la **voiture représente 53% des déplacements** en 2020 contre **5% pour le vélo** et **31% pour la marche**.

Source : Enquête mobilité AURG (2019-2020)



La pollution de l'air est à l'origine de nombreuses maladies (respiratoires, cancers, AVC ...). Chaque année sur le territoire de la Métropole grenobloise, **135 morts sont attribuées au dioxyde d'azote (majoritairement émis par le trafic routier)**.

Source : Santé publique France, 2021



L'Agence Régionale de Santé recommande de pratiquer **30 minutes d'activité physique par jour**. Pour les jeunes en âge scolaire, elle recommande **60 minutes d'activité physique par jour minimum**.

Le vélo et la marche : des modes de déplacements sains, écologiques, économiques et pratiques



Moins de **pollution**,
moins de **congestion**
du trafic et moins de
risques d'accidents

Des enfants et des
parents en **meilleure**
santé

Des enfants qui apprennent à
se déplacer de manière
autonome

Réseau bus 2024 – secteur Grésivaudan SUD

Nouveau réseau mis en place en septembre 2024

- Supprimer les ruptures de charges aux frontières des territoires
- Supprimer les redondances de lignes
- Améliorer les correspondances autour des PEM et des pôles générateurs de déplacements

➤ 2 septembre 2024 : Réseau bus 2024

- 2 nouvelles lignes Chrono accessibles reliant le Grésivaudan au cœur urbain

Chrono Toutes les 15 à 30 minutes
Du lundi au samedi

- C1** MONTBONNOT Pré de l'Eau
GRENOBLE Jean Macé
- C10** ÉCHIROLLES Marie Curie
BERMIN Cloyères
- C9** GRENOBLE Verdun
BRIGNOUD Gare

- Ligne 80 renforcée

80 GRENOBLE Verdun
CROLLES Le Brocey

Toutes les 15 à 30 minutes
Du lundi au samedi
Circule aussi le dimanche

M TAG
Le mouvement, c'est la vie

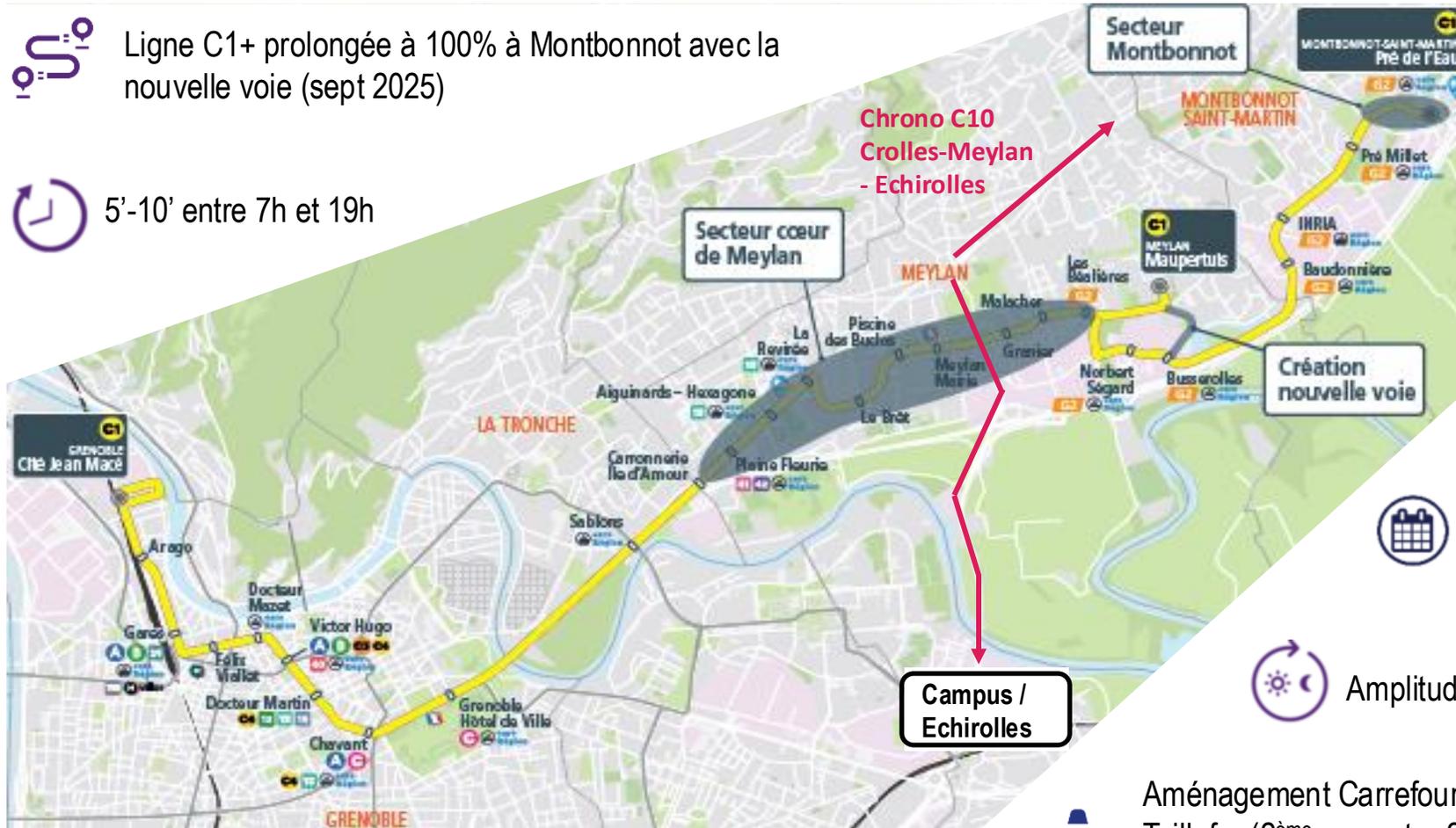




Ligne C1+ prolongée à 100% à Montbonnot avec la nouvelle voie (sept 2025)



5'-10' entre 7h et 19h



Semaine
Samedi et
dimanche



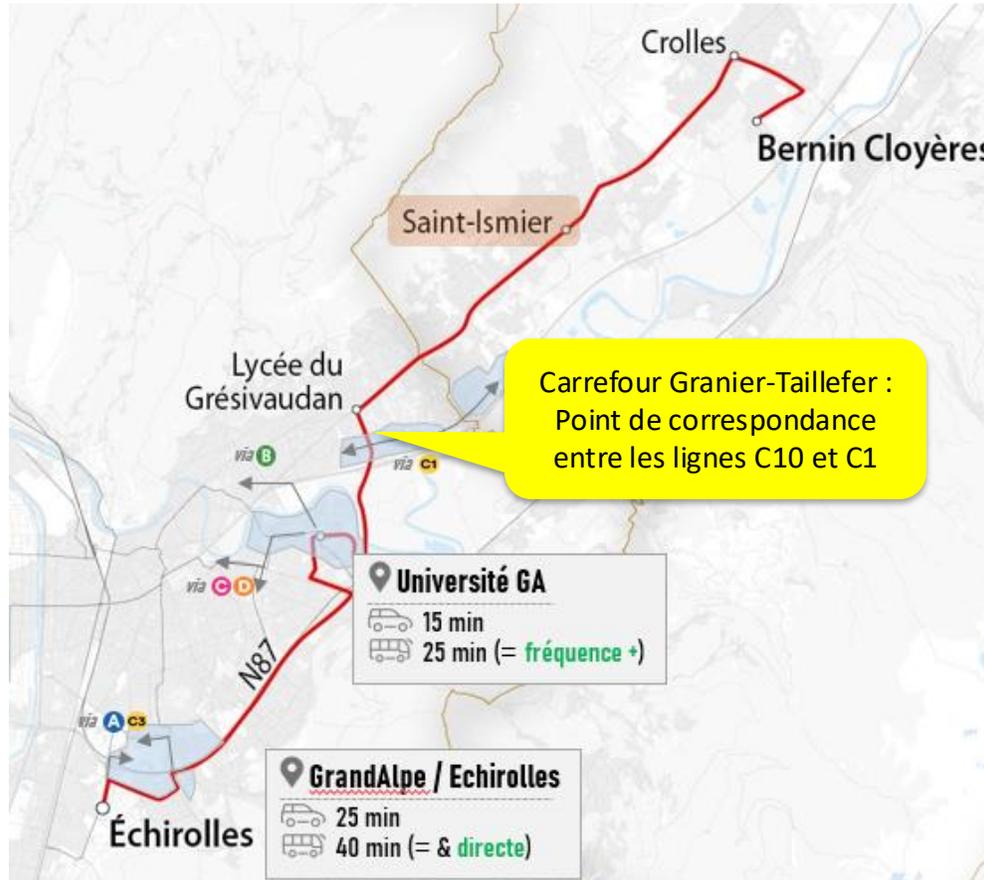
Amplitude 5h30/0h30



Aménagement Carrefour Granier –
Taillefer (2^{ème} semestre 2024)
Correspondance C1+ / C10

Nouvelle Ligne Chrono C10

Ligne Bernin ↔ Crolles ↔ Campus ↔ Echirolles : Création d'une nouvelle ligne de rocade périurbaine



Fréquence 15'/30'



Confort de trajet par autocar



Amplitude étendue 06h - 22h



Desserte au plus près des habitants vers les principaux pôles d'emplois



Des aménagements sur voie rapide pour des temps de trajets plus fiables (A480 3 voies, projet réaménagement Rondeau, VRTC Sud, VRTC A41)



Du lundi **au samedi**

Développer les mobilités actives

- Mobilités actives = marche à pied & Vélo
- Politique en concertation étroite avec la Métropole
- Intégration dans les projets d'aménagement urbain
- Objectifs réaffirmés dans la délibération cadre de juillet 2024



Soutenir les déplacements à vélo

- Accompagnement Métropole et SMMAG sur projets Chronovélo, schéma structurant vélo...
- Priorisation des pistes cyclables dans le programme GER de la Métropole de rénovation des voiries
- Signalétique
- Implantation de 190 arceaux à vélos depuis 2022
- Atelier participatif Bricolo Cyclette (BP 2023)



Favoriser la marche

- Plan Marche: délibération cadre de mars 2023
- Budget de 320 k€ depuis 2022
- Aménagements piétons
- Bancs
- Toilettes publiques
- Accessibilité



Promouvoir l'autopartage

- 8 véhicules CITIZ en autopartage (M et L)
- Nouvelle station au Tarmac
- 4 à 5 projets de nouvelles stations à venir
- 1 voiture en auto-partage remplace 8 à 10 véhicules



Accompagner les changements de comportements

- Concours des écoles à vélo
- Journées « Rue aux enfants »
- Interventions en milieu scolaire
- Convergence Vélo du 05 octobre



Montrer l'exemple

- Mutualisation de la flotte de véhicules mairie
- Forfait mobilité durable avantageux
- Des évènements conviviaux:
« Mai à vélo »



CHALLENGE D'ACTIVITÉ

MAI
à vélo



Grenoble-Alpes
Métropole

8 649 km



#2

Ville de Meylan

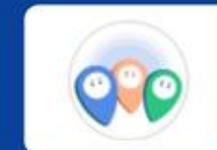
10 339 km



#1

Atmo Auvergne-
Rhône-Alpes -

7 163 km



#3



UNE HEURE CITOYENNE POUR...

- ... échanger
- ... débattre
- ... réfléchir
- ... coconstruire



04 76 41 69 75



YouTube

Id : ville meylan

PLUS PROCHE DE VOUS
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE

Conseil municipal
30 septembre 2024

c'est **votre**
rendez-vous
citoyen

2^{ème} partie





DEMOCRATIE



Philippe CARDIN
Maire de Meylan

- Points d'information au conseil municipal



ECOLOGIE

BUDGET PARTICIPATIF
2024-2025

Dépôts de projets jusqu'au 28 OCTOBRE

80 000 € pour vos projets dont 2 projets jeunes

8-19 OCTOBRE

fête de la Science

Océan DE SAVOIRS

L'eau entre ciel et mer

La Semaine Bleue

À tout âge, ensemble !

BOUGER ENSEMBLE... POUR ENTREtenir LA FLAMME !

Semaine nationale des retraités et des personnes âgées
Du 30 septembre au 6 octobre 2024 à Meylan

Réunions de quartier & permanences élus

06
OCT

Permanence des élus- marché des Aiguinards

15
OCT

Buclos/Grand-Pré

14
Nov

Haut-Meylan



SOLIDARITE



Association	Intitulé du projet	Détails du projet	Subvention accordée
UHQB	40 ans du quartier des Béalières	Organisation d'un week-end festif (23 et 24 juin 2024) avec animation et restauration	3 000 €
Le jardin des thérapeutes	Salon de la neuro-atypie	Conférence et dépistages des troubles (11-12 octobre 2024)	250 €
BD Partage	Festival BD Grésibulle	Evènement autour de la BD (25 mai 2024)	1 000 €
JSP	Accueil des jeunes meylanais	Intégration des 3 jeunes sapeurs pompiers de Meylan	200 €
FSE Collège Buclos	Échange Franco-Tchèque	Échange de collégiens Franco-Tchèques en avril 2024	1 000 €
EMGB	Concert national d'harmonie	Concert national d'orchestre d'harmonie dans les Hautes-Alpes en mai 2024	3 500 €
AS Lionel Terray	Championnat de France de Cross	Participation au championnat de France de Cross en Bretagne pour 6 jeunes du collège en juin 2024	700 €



Christophe BATAILH

Adjoint délégué à la petite enfance, à la politique associative et aux commerces

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approuver et décider de verser les subventions exceptionnelles sur projet validées par la commission



OBJECTIFS

- La Fondation Partage et Vie s'engage à accueillir a minima un nombre de résidents issus de la commune concernée égal au nombre de droits réservataires de cette dernière, soit 25 droits réservataires pour la commune de Meylan.
- En contrepartie, il est convenu que les communes membres du SIMPA, à savoir Bernin, Biviers, Meylan, Montbonnot-Saint-Martin, Saint-Ismier, le Sappey-en-Chartreuse, Saint Nazaire-les-Eymes et La Tronche, s'engagent à verser une subvention de fonctionnement à la Fondation Partage et Vie pour une durée de 5 années à compter de l'année 2024.
- La subvention versée sera équivalente à la subvention versée en 2023, soit un montant de 93 525 € pour la commune de Meylan. Le montant sera identique pour les années 2024 à 2028.



Christel REFOUR

Adjointe déléguée à l'action sociale
et aux solidarités

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Signer la convention de droits réservataires et attribution de subvention à la Maison cantonale des personnes âgées représenté par son organisme gestionnaire la Fondation Partage et Vie pour les années 2024 à 2028.



OBJECTIFS

- La ville a un partenariat avec la CAF de l'Isère contractualisé par des conventions d'objectifs et de financement pour les accueils de loisirs et les établissements d'accueil du jeune enfant, qui déclinent les objectifs prévus dans la convention d'objectifs et de gestion définie entre la CNAF et l'État pour une période donnée. La COG a été renouvelée pour la période 2023 à 2027 en maintenant les objectifs poursuivis par la branche Famille mais fixe de nouvelles mesures applicables :
- Aux accueils de loisirs :
 - Complément inclusif ALSH : financement des heures réalisées par les enfants bénéficiaires de l'AEEH permettant une majoration de la subvention ALSH et un renforcement de l'accueil des enfants en situation de handicap à compter du 1er janvier 2024
 - Prise en compte du temps de repas dans la pause méridienne depuis 2023
- Aux établissements d'accueil du jeune enfant : possibilité de financement des journées pédagogiques, du bonus attractivité et des heures de préparation à l'accueil de chaque enfant.



Véronique CLERC
Adjointe déléguée à l'enfance

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approuver les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de financement conclues avec la CAF de l'Isère prenant effet au 1er janvier 2024



OBJECTIFS

- L'objectif de ces travaux est de réduire de plus de 40 % la facture énergétique actuelle. Les principaux travaux envisagés comprennent :
 - L'accessibilité au bâtiment avec notamment un élévateur PMR,
 - La rénovation complète des locaux hors logement et sols des salles pédagogiques en RC,
 - L'isolation biosourcée par l'intérieur des parois verticales (hors logements),
 - Le Sarking en toiture (option biosourcée),
 - Le changement de l'ensemble des menuiseries extérieures hors animalerie et logement.



Aude DUBRULLE

Conseillère municipale déléguée
aux finances et au budget



OBJECTIFS

Dépenses	HT €	Recettes €	
Études (Maîtrise d'œuvre)	61 740,00	DSIL	261 892
Travaux	753 338,29	Fonds vert	42 404
		Département de l'Isère	203 092
		Métropole	144 676
		Autofinancement	163 014,29
TOTAUX	815 078,29 €		815 078,29 €



Aude DUBRULLE

Conseillère municipale déléguée
aux finances et au budget

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

- Adopter le projet de réhabilitation du Centre d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE) pour un montant de travaux 753 338,29 € HT,
- Solliciter l'aide de l'État au titre du fonds vert pour 42 404 €
- Arrêter le plan de financement ci-dessus



OBJECTIFS

- Marché n° 24T03-04 - lot n° 4 « charpente - couverture » à la société AN TOITURE BARDAGE, pour un montant global et forfaitaire de 593 396,68 euros hors taxes ;
- Marché n° 24T03-06 - lot n° 6 « menuiserie extérieure bois » à la société C.P.B. SAS, pour un montant global et forfaitaire de 165 523,60 euros hors taxes ;
- Marché n° 24T03-13 - lot n° 13 « chauffage - ventilation - plomberie - sanitaire » à la société CARLESSO FRERES, pour un montant global et forfaitaire de 204 000,00 euros hors taxes ;
- Marché n° 24T03-14 - lot n° 14 « électricité » à la société FIRST ELEC, pour un montant global et forfaitaire de 122 628,00 euros hors taxes ;
- Marché n° 24T03-16 - lot n° 16 « chape » à la société CHAPES CONCEPT, pour un montant global et forfaitaire de 42 478,00 euros hors taxes.



Jean-Baptiste CAILLET

Adjoint délégué à la transition énergétique
et au patrimoine communal bâti

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés n° 24T03-04, 24T03-06, 24T03-13, 24T03-14 et 24T03-16



OBJECTIFS

- Marché n° 24T02-5B - lot n° 5B « renforcement charpente métallique » à la société SAS IOVINI ; pour un montant global et forfaitaire de 62 400,00 euros hors taxes ;
- Marché n° 24T02-10 - lot n° 10 « menuiseries intérieures - mobiliers » à la société SAS L'ART DU BOIS, pour un montant global et forfaitaire de 743 546,40 euros hors taxes ;
- Marché n° 24T02-11 - lot n° 11 « plâtrerie » à la société LAMBDA ISOLATION, pour un montant global et forfaitaire de 423 197,70 euros hors taxes ;
- Marché n° 24T02-12 - lot n° 12 « chape - carrelage - faïences » à la société SASU OVER CARRELAGE, pour un montant global et forfaitaire de 140 678,00 euros hors taxes ;
- Marché n° 24T02-17A - lot n° 17A « électricité - courants forts et faibles » à la société PODESTA D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES; pour un montant global et forfaitaire de 494 057,57 euros hors taxes.



Jean-Baptiste CAILLET

Adjoint délégué à la transition énergétique
et au patrimoine communal bâti

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés n° 24T02-5B, 24T02-10, 24T02-11, 24T02-12 et 24T02-17A



DEMOCRATIE



ECOLOGIE



SOLIDARITE

- Questions diverses



ville de
meylan

PLUS PROCHE DE VOUS
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE

Rendez-vous

lundi 18 novembre 2024 !

